

# RELAIS

## Assistantes Maternelles

Le Relais d'Assistantes Maternelles est porté par la Mutuelle Petite Enfance des Baronnies.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de rencontres et de professionnalisation.

Il s'adresse aux parents, aux assistantes maternelles et aux enfants des 67 communes de la Communauté de communes.

Les assistantes maternelles adhérentes à la Mutuelle Petite Enfance utilisent toutes le même contrat de travail (élaboré en commun par des assistantes maternelles et des parents). Elles pratiquent les mêmes tarifs négociés une fois par an.

Les parents adhérents à la Mutuelle Petite Enfance peuvent bénéficier du service de gestion des payes. Ils se voient ainsi déchargés de tous les documents administratifs liés à l'emploi d'une assistante maternelle.

### Allocations différentielles

C'est une aide destinée aux familles les plus modestes qui permet de ramener le coût de l'accueil chez une assistante maternelle à celui d'un accueil en crèche en tenant compte du CLMG (complément de libre choix de mode de garde) versé par la CAF ou la MSA.

Ce dispositif innovant est financé par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. Pour bénéficier de cette aide, le parent employeur et l'assistante maternelle doivent adhérer à la Mutuelle Petite Enfance des Baronnies.

## Champ territorial couvert

### Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale



## Accueil du public

### A Nyons :

- Lundi de 13h à 17h
- Mardi de 9h à 12h et 13h à 17h
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h

### A Buis :

- Jeudi de 9h30 à 12h

## Accueil téléphonique

Tous les jours de 9h à 17h  
sauf le mercredi  
au 04 75 26 03 20

# RELAIS

## Assistantes Maternelles des Baronnies

Animé par Anne-Marie Valdenaire

à la Maison couleur  
32 rue Henri Debiez  
26110 NYONS

Tél : 04 75 26 03 20  
Fax : 04 75 26 47 89  
Courriel : [mutuelle.petite.enfance@gmail.com](mailto:mutuelle.petite.enfance@gmail.com)



# Le Relais

# Assistantes

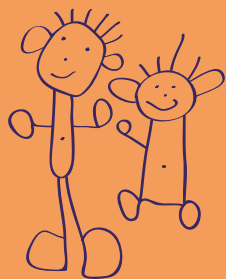
# Maternelles

des Baronnies vous accueille :

## Assistantes Maternelles

Pour vous accompagner dans l'exercice de votre profession :

- Vous renseigner sur vos droits, vos devoirs, les réglementations et les démarches administratives
- Echanger sur vos pratiques professionnelles
- Vous accueillir avec les enfants pendant des temps collectifs
- Recueillir vos attentes et vos besoins pour avancer dans des projets communs



## Enfants accompagnés de leur assistante maternelle

Pour participer aux temps collectifs afin de :

- Jouer
- Rencontrer d'autres enfants
- Faire des activités variées

### A la maison couleur à Nyons :

- Mardi de 8h30 à 12h
- Mercredi de 9h à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h

### A la maison de l'enfance à Buis-les-Baronnies :

- Jeudi de 9h30 à 12h



## Parents

Pour vous accompagner dans votre rôle de parent et d'employeur :

- Vous mettre en contact avec des assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental de la Drôme
- Vous renseigner sur vos droits et devoirs
- Faciliter vos démarches administratives (contrat de travail, déclarations CAF, PAJE..., bulletins de salaire)



Le Relais propose à votre enfant, accompagné de son assistante maternelle, des temps d'activités collectives qui participeront à son éveil et lui permettront de rencontrer d'autres enfants.